

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 27
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 264

Edition d'un ouvrage portant sur l'histoire et la présentation des collections du Palais Fesch, Musée des Beaux-Arts, en partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de Corse.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans la continuité de la mission éducative du musée voulue par le cardinal Fesch, et dans le cadre de la politique éditoriale du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, un partenariat est engagé avec le CRDP dans le but d'éditer un ouvrage portant sur les collections du musée.

Le livre retracera l'origine et l'importance de cette collection en situant l'œuvre du cardinal Fesch dans l'histoire du collectionnisme et de la naissance des musées et présentera dans une seconde partie un panorama de l'histoire de l'art à partir des œuvres exposées au Palais Fesch. Dans le contexte de l'enseignement obligatoire de l'histoire des arts, cet ouvrage a pour vocation d'initier un public lycéen, étudiant, enseignant, ou autre, à ce qui constitue un musée, ceci à travers l'exemple de la collection Fesch.

L'ouvrage inaugure une nouvelle collection pédagogique du CNDP consacrée aux musées et sera diffusé sur tout le territoire national par le biais du réseau Scérén-CNDP : CRDP et CDI.

Deux ouvrages portant sur la peinture baroque et napolitaine dans les collections du Palais Fesch ont déjà fait l'objet d'un même partenariat.

Le livre sera par ailleurs vendu à la librairie du Palais Fesch. Des exemplaires gratuits seront mis à la disposition du musée.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver l'édition sus nommée en partenariat avec le CRDP de Corse.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI Adjointe déléguée et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'édition de l'ouvrage portant sur les collections du musée, l'œuvre du cardinal Fesch, en partenariat avec le CRDP de Corse.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI